

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 18.12.90.

③0 Priorité : 20.12.89 IT 6813289.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 21.06.91 Bulletin 91/25.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CARELLO S.P.A. — IT.

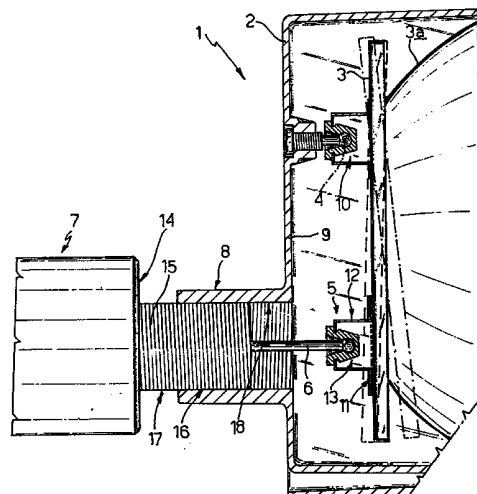
⑦2 Inventeur(s) : Loggia Michèle.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Harle & Phelip.

⑤4 Phare pour véhicule.

⑤7 Un phare pour véhicule, dans lequel un boîtier extérieur (2) loge le support (3) d'un réflecteur (3a) réglable par rapport au boîtier extérieur (2) par l'intermédiaire d'un dispositif d'actionnement linéaire (7) dont l'élément de sortie (6) est relié au support (3) du réflecteur (3a). Le dispositif d'actionnement (7) est fixé sur le boîtier extérieur (2) et relié à celui-ci par l'intermédiaire d'un accouplement à vis et écrou (16, 19) de longueur réglable, pour régler la position de l'élément de sortie (6) par rapport au boîtier (2).



La présente invention concerne un phare pour véhicule.

On sait que les phares pour véhicules comprennent un boîtier extérieur enfermant un réflecteur, dont la position est réglable, par rapport au boîtier extérieur, autour d'un axe
5 sensiblement horizontal.

Sur les phares connus du type mentionné plus haut, un point du réflecteur, situé à une distance donnée dudit axe horizontal et normalement au dessous de celui-ci est relié, par l'intermédiaire d'une transmission articulée à l'élément
10 de sortie mobile d'un dispositif d'actionnement linéaire réversible.

Les dispositifs d'actionnement normalement employés pour régler l'angle du réflecteur comprennent un moteur électrique relié à l'élément de sortie mobile (ordinairement une tige mobile axialement) par l'intermédiaire d'une transmission qui convertit le mouvement de rotation du moteur en un déplacement linéaire de l'élément de sortie. Lesdits dispositifs d'actionnement connus comprennent également un dispositif de réglage pour régler manuellement la position de l'organe de
15 sortie, et qui est normalement utilisé, lors de l'étape d'essai et de mise au point du phare, pour régler approximativement la position de l'organe de sortie.

Sur les dispositifs d'actionnement linéaires connus, du type mentionné plus haut, la présence dudit dispositif de
25 réglage manuel complique sérieusement la conception de la transmission qui relie le moteur à l'élément de sortie et implique un coût de fabrication élevé du dispositif d'actionnement linéaire et, par conséquent, du phare lui-même.

Le but de la présente invention est de fournir un phare
30 conçu pour surmonter les inconvénients techniques et économiques ci-dessus, résultant de la présence d'un dispositif de réglage manuel du dispositif d'actionnement linéaire commandant l'angle du réflecteur.

Ayant ce but en vue il est prévu, selon l'invention, un
35 phare pour véhicule comprenant un boîtier extérieur, un ré-

5 flecteur logé à l'intérieur et tournant, par rapport audit
boîtier, autour d'au moins un axe, un dispositif d'actionne-
ment linéaire comprenant un élément de sortie relié audit ré-
flecteur, de manière à faire tourner ce dernier autour dudit
10 axe, ledit dispositif d'actionnement étant monté sur ledit
boîtier extérieur, et des moyens de réglage de la position
initiale dudit élément de sortie par rapport audit boîtier,
caractérisé en ce que lesdits moyens de réglage comprennent
un accouplement à vis et écrou de longueur réglable, reliant
15 ledit dispositif d'actionnement linéaire audit boîtier.

La présente invention va être décrite en se référant aux
dessins annexés, dans lesquels:

Fig.1 représente une coupe longitudinale d'un phare se-
lon les enseignements de la présente invention,

15 Fig.2 représente une variante d'un détail de la Fig.1.

Le chiffre 1 de la Fig.1 désigne un phare pour véhicule
comprenant un boîtier extérieur 2, logeant un support 3 de
réflecteur 3a, réglable autour d'un axe 4, perpendiculaire au
plan de la Fig.1.

20 Le support 3 est relié, par l'intermédiaire d'une trans-
mission 5, à l'élément de sortie mobile 6 d'un dispositif
d'actionnement linéaire réversible 7, monté sur un appendice
tubulaire 8, se prolongeant vers l'extérieur à partir de la
paroi d'extrémité 9 du boîtier 2 et faisant partie intégrante
25 dudit boîtier 2.

Le support 3 est relié à la partie supérieure au boîtier
2 au moyen de deux joints sphériques 10 (dont l'un d'entre
eux seulement est représenté sur la Fig.1), de manière à
tourner autour de l'axe 4.

30 La transmission 5 comprend un rail rectiligne 11, fixé
au support 3 sur la paroi latérale 9, et disposé au dessous
de l'axe 4 et s'étendant perpendiculairement à celui-ci. La
transmission 5 comprend également une glissière 12 à montage
glissant sur le rail 11 et réunie, par l'intermédiaire d'un
35 joint sphérique 13 à encliquetage à l'extrémité libre de l'élément
de sortie 6. L'élément de sortie 6 consiste en une tige, co-

axiale à l'appendice tubulaire 8, par l'intermédiaire duquel il est monté dans le boîtier 2.

Le dispositif d'actionnement 7 comprend un boîtier extérieur 14 comprenant une embase cylindrique 15 venant en prise avec l'appendice tubulaire 8 et reliée à celui-ci par l'intermédiaire d'un accouplement à vis et écrou de longueur réglable.

Dans le mode de réalisation de la Fig.1, ledit accouplement à vis et écrou 16 comprend un filetage 17 ménagé sur la surface extérieure de l'embase 15 et s'étendant sensiblement sur toute la longueur de celle-ci, et un filetage 18 ménagé sur la surface intérieure de l'appendice 8 et s'étendant également sensiblement sur toute la longueur de celui-ci.

Dans la variante de la Fig.2, ledit accouplement à vis et écrou 19 comprend un filetage 20 ménagé sur la surface extérieure de l'appendice 8 et s'étendant sensiblement sur toute la longueur de celui-ci, et un filetage 21 ménagé sur la surface intérieure d'un manchon 22 dont une première partie vient en prise sur l'appendice 8, et une seconde partie vient en prise sur l'embase 15. En particulier, le manchon 22 est monté à rotation et axialement fixe sur l'embase 15 par l'intermédiaire d'une nervure annulaire 23 ménagée sur la surface intérieure du manchon 22, ladite nervure 23 venant se loger dans une rainure annulaire 24 ménagée dans la surface extérieure de l'embase 15.

En réglant la longueur de l'accouplement 16 ou 19 en faisant tourner respectivement le boîtier 14 par rapport au boîtier 2, ou en faisant simplement tourner le manchon 22 par rapport aux deux boîtiers 2 et 14, il est possible de déplacer axialement l'embase 15 avec l'élément de sortie 6 le long de l'appendice tubulaire 8 afin de régler approximativement la position axiale de l'élément de sortie 6 par rapport au boîtier 2, sans nécessiter un dispositif de réglage autre que les moyens reliant le dispositif d'actionnement 7 au boîtier 2.

REVENDEICATIONS

1. Un phare pour véhicule comprenant un boîtier extérieur (2), un réflecteur (3a) logé à l'intérieur et tournant, par rapport audit boîtier (2), autour d'au moins un axe (4),
5 un dispositif d'actionnement linéaire (7) comprenant un élément de sortie (6) relié audit réflecteur (3a), de manière à faire tourner ce dernier autour dudit axe (4), ledit dispositif d'actionnement (7) étant supporté sur le boîtier extérieur (2), et des moyens de réglage de la position initiale
10 dudit organe de sortie (6) par rapport audit boîtier (2), caractérisé en ce que lesdits moyens de réglage comprennent un accouplement à vis et écrou (16, 19) de longueur réglable, reliant ledit dispositif d'actionnement linéaire (7) audit boîtier (2).
- 15 2. Un phare selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit boîtier (2) comprend un appendice tubulaire (8) venant en prise avec ledit organe de sortie (6), et que ledit dispositif d'actionnement (7) présente une embase cylindrique (15) coaxiale audit appendice tubulaire (8) et montée au travers avec ledit élément de sortie (6), ledit accouplement à
20 vis et écrou (16, 19) reliant ladite embase (15) et ledit appendice tubulaire (8).
3. Un phare selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite embase (15) s'étend à l'intérieur dudit appendice tubulaire (8), et que ledit accouplement à vis et écrou
25 (16) comprend un filetage extérieur (17) ménagé sur la surface extérieure de ladite embase (15), et un filetage intérieur (18) ménagé sur la surface intérieure dudit appendice tubulaire (8).
- 30 4. Un phare selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend un manchon (22) comprenant une première partie venant en prise avec ladite embase cylindrique (15) et une seconde partie venant en prise avec ledit appendice tubulaire (8), ledit manchon (22) étant monté à rotation et axia-
35 lement fixe sur ladite embase (15), et ledit accouplement à

vis et écrou (19) comprenant un filetage extérieur (20) ménagé sur la surface extérieure dudit appendice tubulaire (8), et un filetage intérieur (21) ménagé sur la surface intérieure dudit manchon (22).

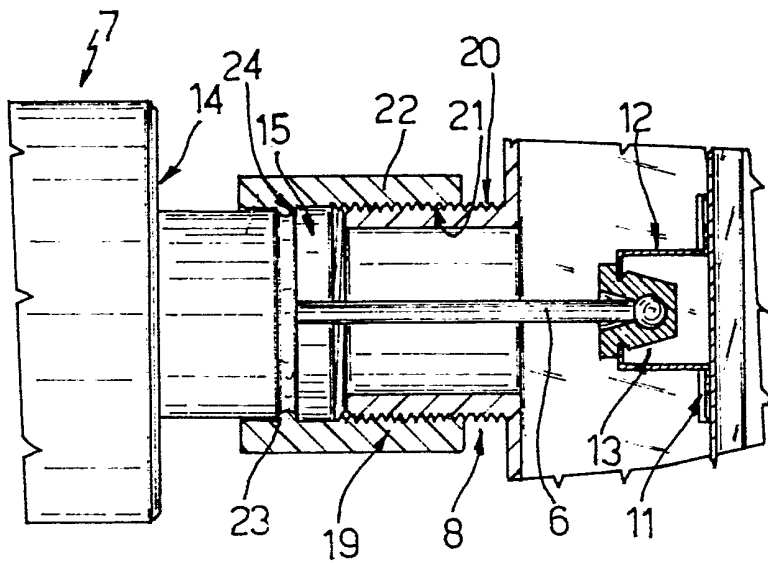


Fig. 2

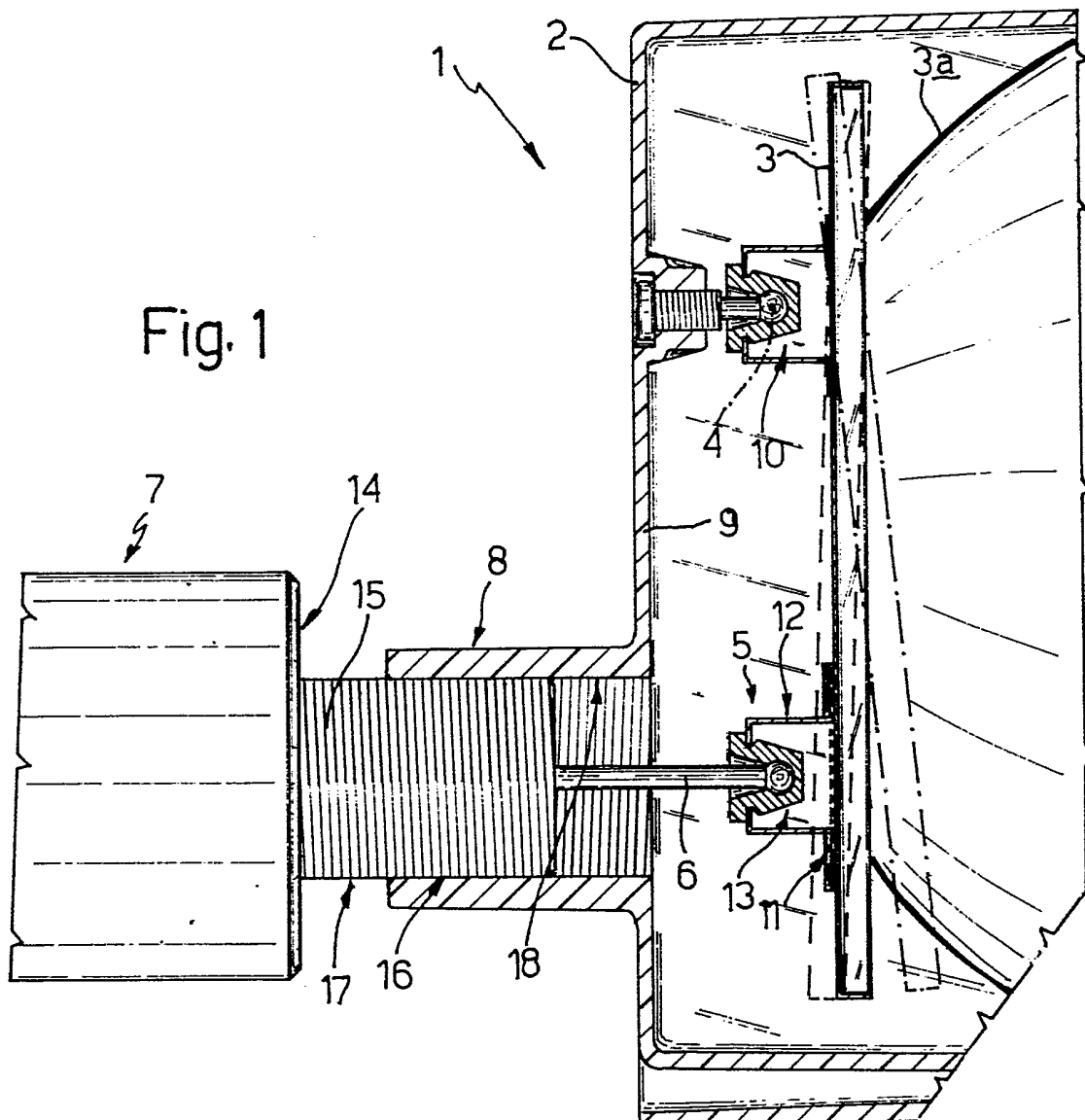


Fig. 1